

Eneco Gaz Naturel Flex

Carte tarifaire juin 2019 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel aux particuliers en Flandre et en Wallonie.



Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)		
		3,06	>	Tarif trimestriel
50,00		2,59	>	Estimation annuelle
		(0,1 X TTFDAW-S41 + 0,648) X 1,21	>	Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5	i.000 kWh	T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur	
Gestioning of resease	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)	
FLUVIUS (GASELWEST)	16,90	2,48	74,45	1,33	5,89	
FLUVIUS (IMEA)	13,75	2,04	85,90	0,60	5,89	
FLUVIUS (IMEWO)	18,03	2,62	101,17	0,96	5,89	
FLUVIUS (Inter-energa)	8,42	2,01	58,27	1,02	5,24	
FLUVIUS (INFRAX WEST)	8,82	2,76	84,66	1,24	5,24	
FLUVIUS (INTERGEM)	13,70	2,03	66,15	0,99	5,89	
FLUVIUS (IVEG)	17,24	2,15	81,15	0,87	5,24	
FLUVIUS (IVEKA)	13,48	1,97	72,41	0,79	5,89	
FLUVIUS (IVERLEK)	16,34	2,39	81,42	1,08	5,89	
ORES (Brabant Wallon)	29,40	4,08	123,29	1,75	=	
ORES (Hainaut gaz)	28,27	4,57	116,18	2,21	=	
ORES (Luxembourg)	26,12	3,50	102,91	1,51	=	
ORES (Mouscron)	25,66	3,62	100,07	1,75	=	
ORES (Namur)	29,84	4,44	125,96	1,95	-	
FLUVIUS (SIBELGAS)	18,21	2,73	101,01	1,07	5,89	
TECTEO (ALG)	31,33	3,37	110,55	1,81	-	

Eneco Gaz Naturel Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation TIFDAW-S41. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TIFDAW-S41 (1er trimestre 2019 : 18,7827 € / MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne pondérée de TIFDAW-S41 au cours des 4 trimestres consécutifs à partir du trimestre en cours (2e trimestre 2019 : 14,8893 € / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables solient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie forurie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus en les dernières montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Enneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement aux clients sur le Client même rétroactivement. Les prix indiquées sont offerts uniquement aux clients	

(1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 011906 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er juin 2019 au 30 juin 2019 inclus. / BC_032_011906_FR_ENECO_GAS_FLEX

TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)					
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €				
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh				
Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (Ccent / kWh)					
Cotisation sur l'énergie	0,12073				
Cotisation fédérale (1)	0,06122				

FRAIS DE TRANSPORT GAZ

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2019, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,185 Ccent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.